



POURQUOI LE SNPTES MERITE VOTRE CONFIANCE ?

Le SNPTES, créé en 1953, représente et défend les intérêts individuels et collectifs des personnels dans les établissements et services relevant des ministères chargés de :

- l'éducation nationale,
- l'enseignement supérieur et de la recherche,
- la jeunesse et des sports.

Le SNPTES a fait de l'accès au statut de fonctionnaire pour tous les personnels la priorité de son action dans sa lutte contre la précarisation de l'emploi ; ce statut étant pour les personnels le seul garant de leur indépendance.

À l'origine, ouvert aux seuls personnels techniques, le SNPTES a ensuite étendu son champ d'action à l'ensemble des acteurs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

QU'EST-CE QU' UNE COMUE ?

La COMUE ou Communauté d'universités et d'établissements est un regroupement prévu par la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche de 2013. C'est un établissement public régit sous la même structure juridique que les universités. La COMUE sera le chef de file des établissements fondateurs pour le plan quadriennal signé avec l'Etat. La COMUE a ensuite la charge de **redistribuer les crédits et les emplois**. Les personnels continuent à être gérés par leurs établissements.

La COMUE en Aquitaine (CUEA) :

- Six membres fondateurs : Université de Bordeaux, UPPA, Université Bordeaux Montaigne, Bordeaux Sciences Agro, Bordeaux INP et Sciences Po
- Partenaires : Autres écoles nationales, établissements de l'enseignement supérieur, organismes de recherche et CROUS

Nos candidats :

Rang	Nom	Prénom	Etablissement
1	SAADAoui	Hassan	Université Bordeaux
2	GUICHARD	Sophie	Université Bordeaux
3	BRETON	Mathieu	Bordeaux INP
4	ALAPHILIPPE	Muriel	UPPA

Ceci n'est pas un bulletin de vote

NOS ENGAGEMENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMUE :

→ Demander

- Une diffusion des comptes-rendus de tous les groupes de travail participant à la construction de la COMUE ;
- Une communication claire et transparente des décisions et orientations politiques ;
- Une explication sur les choix et décisions budgétaires.

→ Maintenir et développer

- Le dialogue avec les personnels des établissements membres de la COMUE d'Aquitaine.

→ Négocier

- Entre les différents établissements membres de la COMUE d'Aquitaine un protocole d'accord RH garantissant les missions, métiers et statuts des personnels au regard de leurs établissements de rattachement.

→ Veiller

- A ce que la gestion des ressources humaines ne soit pas "détachée" des établissements, que les personnels ne subissent pas de mobilités forcées au nom de projets transversaux entre les établissements membres de la COMUE ;
- A ce que les fonds publics soient dirigés vers les établissements publics.
- A l'amélioration des conditions de travail notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité.
- A ce que la COMUE soit l'espace de discussion des décisions ayant un impact sur l'ensemble de nos établissements

→ Obtenir

- La mise en place d'une charte de la mobilité et de l'accompagnement des parcours professionnels ;
- Que tout acte de mobilité soit basé sur le volontariat, qu'il y ait une période de réflexion, d'adaptation et la possibilité de rétractation dans une période de temps comprise entre 90 jours et 180 jours selon les spécialités et les métiers ;
- Des postes BIATSS et des financements récurrents pour soutenir une recherche et un enseignement de qualité.

→ Sauvegarder

- Le statut de fonctionnaire public d'Etat pour toutes les catégories de personnels des établissements publics ;
- Les procédures nationales pour la gestion des carrières des agents publics.

LE SNPTES DEMANDERA

TRANSPARENCE, DEMOCRATIE ET COLLEGIALITE A CE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMUE D'AQUITAINE.

ENSEMBLE, SOYONS ACTEURS DE CE CHANGEMENT !

VOTEZ ET FAITES VOTER SNPTES



Education nationale - Enseignement supérieur - Recherche
Culture - Jeunesse et sports

SNPTES - 18, rue Chevreur - 94600 Choisy-le-Roi - Tél. : 01 48 84 08 62
Courriel : secretariat@snptes.org - Site web : <http://www.snptes.fr>

